



à l'offre de services de télécommunications de base par tous les membres de l'organisation. D'autre part, 72 des participants à l'accord ont pris des engagements spécifiques en ce qui concerne l'accès aux marchés, le traitement national et l'application de principes réglementaires favorables à la concurrence. L'Accord sur les télécommunications de base ne couvre pas les services SRD (systèmes de radiodiffusion directe du satellite au foyer) ou autres services de radiodiffusion. Le Canada suivra de près l'application de l'accord par ses partenaires commerciaux. Tout au long de ce processus, de nombreuses consultations ont eu lieu avec les représentants de l'industrie, des ministères concernés et des provinces. Ces divers interlocuteurs ont donc joué un rôle important dans la mise au point de la position de négociation du Canada et le texte final de l'accord reflète leurs intérêts. C'est pourquoi l'industrie appuie l'Accord sur les télécommunications de base.

Services professionnels

L'objectif du Canada, dans les discussions en cours au sein de l'OMC au sujet des services professionnels, est de faciliter et de conforter l'accès des fournisseurs canadiens aux marchés, notamment dans les professions qui occupent une place importante dans le secteur des exportations. Aussi le gouvernement, appuyé en cela par l'industrie, joue-t-il un rôle actif au sein du Comité de travail des services professionnels (CTSP), qui est chargé d'élaborer des disciplines pour ce secteur afin d'éviter que les règlements nationaux, les normes techniques ou les exigences relatives aux permis ne constituent des entraves commerciales dissimulées.

En mai 1997, le CTSP a finalisé un ensemble de lignes directrices visant la négociation d'accords ou de modalités de reconnaissance mutuelle dans le secteur des services de comptabilité. Ces directives peuvent être consultées sur le site Web de l'OMC www.wto.org/wto/french/pressf/pressf.htm. Déjà engagé dans l'étape suivante de son programme de travail, le CTSP a fait des progrès sensibles dans la mise au point de disciplines concernant les services de comptabilité. Le comité envisagera ensuite d'élargir son programme de travail à d'autres professions.

MARCHÉS PUBLICS

Les marchés publics représentent dans le monde entier des dépenses qui s'élèvent à des centaines de milliards de dollars par année, et ce secteur du commerce international présente un énorme potentiel. Toutefois, comme les politiques d'achat de l'État sont souvent perçues comme l'un des derniers bastions de la protection de l'industrie nationale, les pays hésitent à accepter des disciplines multilatérales dans ce secteur. Le Canada a adhéré, avec 25 autres pays, à l'Accord sur les marchés publics, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996. L'accord constitue une base pour l'accès garanti des fournisseurs canadiens aux marchés publics des États-Unis, de l'Union européenne, du Japon et d'autres pays et régions importants pour le Canada. Grâce à l'élargissement à de nouveaux secteurs et à la réduction des mesures discriminatoires qui entravent l'accès au marché américain et à d'autres marchés critiques, les exportateurs canadiens auront accès à d'importants nouveaux débouchés.

Pour multiplier les débouchés qui s'offrent à ses exportateurs, le Canada appuie une gamme d'activités qui ont pour but d'élargir et de renforcer les dispositions régissant les marchés publics. Un examen préliminaire de l'Accord sur les marchés publics est en cours et devrait aboutir à des négociations en 1998. Le Canada souhaite que cet examen porte surtout sur des questions comme la sécurité de l'accès aux marchés, l'abolition des mesures et pratiques discriminatoires, l'élargissement de la portée de l'accord et la simplification et l'assouplissement des obligations prévues en matière de procédure. Le Groupe de travail sur la transparence dans les marchés publics a réalisé des progrès importants en 1997, et devrait entreprendre des négociations en vue d'un accord cette année. Cette première étape est importante pour l'adoption de disciplines multilatérales de transparence visant les marchés publics et applicables à tous les pays membres de l'OMC, qui devrait contribuer à établir des règles du jeu plus équitables dans ce secteur. Des discussions se poursuivent dans le contexte de l'AGCS pour déterminer dans quelle mesure les disciplines applicables aux marchés publics pourraient être couvertes par cet accord.